



# Informations pratiques

## **Horaires d'ouverture de la Mairie**

- Mardi : de 8h45 à 12h30
- Jeudi : de 8h45 à 12h30

Mairie de Chanat-la-Mouteyre  
12 rue de Clermont  
Tél : 04 73 62 80 52  
Fax : 04 73 60 00 66  
mairie@chanatlamouteyre.fr

Pour les sujets d'urbanisme et d'état civil :  
mairie.urba@chanatlamouteyre.fr

## **Horaires d'ouverture de l'Agence Postale**

- Mardi et vendredi : de 16h00 à 19h00
- Jeudi : de 8h00 à 12h00
- Samedi : de 09h00 à 12h00

En cas de fermeture exceptionnelle de l'agence, les courriers recommandés et les colis seront à retirer au bureau de poste de Volvic.

Tel : 04 73 62 80 50

## **Collecte des déchets**

- Collecte du bac vert : le LUNDI
  - Collecte du bac jaune : un MARDI sur deux
- Toutes les collectes ont lieu entre 4h30 et 21h00

Collecte du verre derrière la caserne des pompiers à Chanat-la-Mouteyre et au carrefour entre la rue Piala et la rue du Four à l'Étang.

www.sba63.fr

## **Informations pratiques disponibles sur le site internet**

- Horaires du transport scolaire
- Locations des salles communales
- Menus de la Cantine
- Cadastre

## EDITEUR

Mairie de Chanat-la-Mouteyre  
12 rue de Clermont  
63530 Chanat-la-Mouteyre  
mairie@chanatlamouteyre.fr  
communication@chanatlamouteyre.fr

## IMPRESSION

Imprimerie DECOMBAT  
Z.A. Les Pradeaux  
63360 GERZAT  
accueil@imprimerie-decombat.com

# Sommaire

<i>Le mot du maire</i> .....	4
<i>Synthèse et démarches administratives</i> .....	6
<i>Prestations RLV</i> .....	14

## COMMISSIONS MUNICIPALES

<i>Agriculture et Forêts</i> .....	16
<i>Animations et Lien social</i> .....	18
<i>C.C.A.S.</i> .....	20
<i>Enfance, Education et Jeunesse</i> .....	25
<i>Gestion et Finances</i> .....	27
<i>Urbanisme et Cadre de vie</i> .....	29
<i>Virage écologique</i> .....	30

## VIE COMMUNALE

<i>Vie Scolaire</i> .....	34
<i>Sapeurs Pompiers de Chanat-la-Mouteyre</i> .....	38
<i>Groupe de travail Histoire et Patrimoine</i> ....	41

## ASSOCIATIONS

<i>Association des Parents d'élèves</i> .....	44
<i>Chanat Football Club</i> .....	46
<i>Comité des Fêtes</i> .....	48
<i>Association pour le don du sang</i> .....	50
<i>Comité de Gestion Cantine Garderie</i> .....	51
<i>Culture et Loisirs</i> .....	53
<i>Association de la Chasse</i> .....	54
<i>Association de la Pêche</i> .....	56

## A NOTER

# Le mot du maire



A l'heure où j'écris ces lignes, commence une année à nouveau placée sous le signe de l'insécurité sanitaire. Une année qui prend la place d'une autre, que beaucoup souhaitent oublier, et qui doit nous orienter vers de nouvelles habitudes de vie.

Impossible d'évoquer le début 2021 sans penser au virus ; star des médias de 2020, catalyseur d'inquiétude qui met à l'épreuve nos liens sociaux. Je ne connais pas la part de scène qu'occupera la COVID en 2021. C'est pourquoi, plus que jamais, nous devons être unis pour défendre des valeurs qui nous sont chères : la fraternité, la solidarité et la bienveillance. Ces valeurs doivent guider nos choix et nos actions, dans notre quotidien et nos projets.

Il est important d'échanger ensemble sur les projets d'avenir de notre commune afin que chaque administré soit l'architecte, le paysagiste, l'économiste, l'enfant ou l'historien de sa commune. Pour cela, j'invite chacun à intégrer une partie active de la commune via les commissions ou les associations. De cette façon, nous pourrons, ensemble, porter des projets qui profitent à la communauté et pas seulement aux intérêts individuels.

La mise en place d'une participation collective est importante au vu des nombreux projets à venir pour cette nouvelle année.

L'année 2021 est une année charnière pour traiter plusieurs axes.

**Écologie** : Nous ne pouvons plus penser comme hier. Nous devons penser à demain, en préservant nos ressources et en utilisant nos énergies à bon escient afin d'en réduire les coûts.

**Urbanisme et paysage** : L'élaboration du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunautaire) est en cours. Dans celui-ci, il nous faudra faire entendre notre voix et nos préférences. Que voulons-nous pour Chantelat-la-Mouteyre ? Quel développement ? Quelle architecture ? Que devons-nous protéger ou mettre en œuvre pour conserver et valoriser l'âme de notre village ?

**Intercommunalité** : Les compétences quittent les communes pour les regroupements de communes. Il est important de pouvoir s'investir à cette échelle afin de peser dans les échanges. Afin de répondre à la question que tous les Chantelatois se posent, à savoir : Entre Riom et Clermont-Ferrand, de quelle côté se trouve la commune ? Des études ont déjà été lancées. A l'issue de celles-ci, nous engagerons un dialogue collectif sur la question.

**Jeunesse** : La Covid19 a repoussé d'une année la fermeture d'une classe mais la démographie de la commune impose une réflexion de fond pour faire perdurer notre école. Nous devons réfléchir aux solutions pour augmenter fortement la capacité de garde petite enfance afin d'éviter l'exode de



nos enfants. Mais aussi développer, avec les associations, des activités pour nos jeunes, faire entendre la voix des 12-18 ans par le biais d'un conseil des jeunes, etc..

**Gestion des espaces boisés :** De notre entrée au patrimoine de l'UNESCO en découle des modifications du paysage notamment pour le Puy de Chaumont, qui fait partie de notre commune. Pour la gestion de nos forêts, même si nous savons que cela prendra du temps, il est en projet d'accélérer les démarches afin de bénéficier des retombées financières des coupes de bois.

**Économie :** les dotations de l'état baissent d'année en année. La commune ne peut donc pas se permettre de dépenser sans compter. Afin de conserver une capacité d'investissement, il est important de mettre en place des projets qui soulèvent des bénéfices, fonds de roulement des futurs investissements.

**Démographie :** il est vital que la commune puisse maintenir les éléments présents : l'école, les associations ainsi que la caserne des pompiers qui peinent aujourd'hui, à trouver la relève de demain. Pour son dynamisme, la commune, doit impérativement accueillir de nouveaux habitants.

Des travaux sont en cours et d'autres sont déjà planifiés tel que :

- la réparation de la cour de l'école de Chanat qui présente des infiltrations. Les travaux sont prévus pour le printemps.
- la rénovation de la salle du four dont la livraison

est prévue pour le mois de mai.

- le projet d'aménagement de la rue de la Piala, dont les études sont en cours, a été revu dans son périmètre, dans sa temporalité et dans sa matérialité.

- le lancement d'un marché fermier pour le printemps.

- sans oublier l'arrivée de la fibre pour le début d'été.

Nous abordons cette nouvelle année avec une bonne santé financière. Il est important de saluer et de remercier les élus qui, sur plusieurs générations, nous permettent aujourd'hui d'aborder ce nouveau tournant sereinement. Le rythme 2021 est donné.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel municipal qui s'investit chaque jour pour les administrés et qui s'efforce d'offrir le meilleur service possible dans ce contexte si particulier.

Je remercie également l'ensemble des Chanatois qui nous font confiance pour préserver la qualité de vie que nous connaissons aujourd'hui dans notre village.

Enfin, je souhaite également remercier les membres de mon équipe qui ont accepté de consacrer de leur temps personnel pour notre commune.

L'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi afin de vous souhaiter une douce et belle année 2021, qu'elle vous apporte joie et satisfaction.

Nicolas Beaura



**Nicolas Beaure**  
Maire



**Claude Viessant**  
1er adjoint



**Corentin Le Bouquin**  
2ème adjoint



**Caroline Ratelade**  
3ème adjointe



**Marie-Claude Milton**  
4ème adjointe



**Richard Aubert**  
Conseiller



**Olivier Berger**  
Conseiller



**Matthieu Ferry**  
Conseiller



**Nicole Hebrard**  
Conseillère



**Chloé Heurteur**  
Conseillère



**Vanessa Leite**  
Conseillère



**Philippe Poursin**  
Conseiller



**Vincent Schmitt**  
Conseiller



**Cécile Tarrade**  
Conseillère

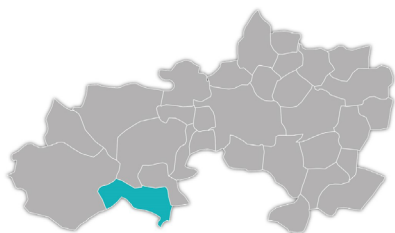


**Bernard Vellet**  
Conseiller

# PLUI et Urbanisme

## FICHE D'IDENTITÉ

	CHANAT-LA-MOUTEYRE			RLV	
	2007	2015		2015	
 Evolution démographique	921 hab.	947 hab.	1% →	66 264 hab.	
	2,6 pers.	2,5 pers.		2,4	
	> Personnes seules	22 %	20 %		31 %
	> Couple avec enfant	56 %	59 %		59 %
 Nombre de logements	384 logt	420 logt	1% →	32 274 logt	
	5 pièces	5 pièces		4,4 pièces	
	 Logements vacants	9 %	8 %		9 %
 Emplois sur la commune	150 emplois	138 emplois	1% →	22 392 emplois	
 Consommation foncière (2007-2017)		6 ha	1% →	435 ha	
 Permis de construire délivrés/an (2007-2015)		3 permis/an		332 permis/an	



L'élaboration du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunautaire) est en cours. Pour l'heure le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) est validé. En voici les grandes lignes :

### AXE 1

#### Un territoire moteur à l'échelle régionale valorisant ses singularités

**Orientation 1.0** Faire des paysages uniques les garants de l'image du territoire

**Orientation 1.1** Affirmer un positionnement métropolitain en s'appuyant sur la diversité de l'armature territoriale

**Orientation 1.2** Conforter et diversifier les filières économiques d'excellence

**Orientation 1.3** Valoriser les atouts de la destination touristique Terra Volcana, les Pays de Volvic

**Orientation 1.4** Positionner le territoire comme un espace de nature préservée

### AXE 2

#### Une démarche de projet vertueuse accompagnant l'évolution des modes de vie

**Orientation 2.0** Accompagner l'insertion qualitative des projets dans les paysages

**Orientation 2.1** Renforcer la qualité des zones d'activités économiques pour améliorer l'accueil des entreprises

**Orientation 2.2** Articuler la production de logements en cohérence avec l'armature urbaine

**Orientation 2.3** Réinvestir les centralités dans une approche transversale et multifonctionnelle

**Orientation 2.4** Concevoir les nouvelles formes urbaines

### AXE 3

#### Des actions transversales permettant de faire face au changement climatique

**Orientation 3.0** Anticiper les effets du changement climatique sur les paysages

**Orientation 3.1** Investir dans les mobilités de demain

**Orientation 3.2** Adopter une gestion frugale et économe en ressources

**Orientation 3.3** Tendre vers la sobriété et l'efficacité énergétique

**Orientation 3.4** Améliorer la résilience du territoire face aux risques et nuisances

Le PLH (plan local de l'habitat) a également été validé.

Ces deux documents représentent l'ossature du futur règlement d'urbanisme. Nous avons donc commencé en novembre dernier un travail sur les droits à construire et la délimitation future des zones à urbaniser. Cela a fait l'objet de réunions animées sachant que la tendance était de concentrer le développement sur les pôles urbains et ce, au détriment des communes rurales. Néanmoins, pour notre commune, nous avons réussi à conserver les droits à construire définis dans notre PLU actuel.

Ainsi la synthèse suivante est en cours d'approbation :

#### Objectifs de production de logements pour la période 2019-2025 :

CHANAT-LA-MOUTEYRE		Commune périurbaine	
Programmation 2019-2025 : 36 logements			
dont sortie de vacance : 2	dont renouvellem urb. : 3	dont sur terrain vierge : 31	
Logt sociaux : 0		Lgt libre : 36	

A noter que l'objectif à 2025 prend en compte les logements construits depuis 2019.



Avec un plafond de développement maximum envisagé pour notre commune à 102 logements. (voir tableau ci dessous).

Ainsi, les zones d'urbanisation futures sont déjà dessinées. Cela signifie que tous les terrains se trouvant en zone non constructible aujourd'hui, ne pourront pas être requalifiés.

En 2021, commencera le travail sur la réglementation. Il nous faudra, dans cette étape, réussir à préserver l'image future de nos villages et de nos paysages.

		2019-2025 (PLH)	2026-2032
<b>Logements vacants</b>	Nombre de logements à sortir de la vacance	2*	...
<b>Dents creuses</b>	Nombre de logements en dents creuses y compris celles identifiées dans le PLH	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">                     4  <small>(.30% du potentiel)</small>                      +                      25  <small>(1% par an pendant 12 ans)</small>                      +                      .                      +                 </div>	
<b>Densification à la parcelle</b>	Nombre de logements en densification à la parcelle		
<b>Renouvellement urbain</b>	Nombre de logements en renouvellement urbain (y compris friches)		
<b>Extensions** &amp; zones AU</b>	Nombre de logements en extension de l'urbanisation	31*	40*
<b>Total</b>	Nombre de logements à produire entre 2020 et 2032	= <b>102</b>	

PRIORITÉ À LA DENSIFICATION

# Compétence transport scolaire

## *Etat des lieux*

La commune de Chanat-la-Mouteyre assure le transport des enfants scolarisés sur la commune et d'une partie du transport pour les collégiens et lycéens. Néanmoins, le sujet est complexe et mérite plus d'explications afin que chacun comprenne la situation.

Il faut comprendre que la compétence transport scolaire est une compétence appartenant à la Région. La Région délègue à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de Rattachement (Riom Limagne et Volcans) la gestion du transport scolaire pour les enfants du primaire. La Région déléguait jusqu'au 31 décembre 2020 la gestion du transport du secondaire (collèges et lycées) au département.

Ainsi la commune assure les trajets scolaires de nos enfants par deux délégations de service public : une pour le compte de Riom Limagne et Volcans et une autre pour le compte du département.

Nous effectuons donc la partie opérationnelle des trajets effectués le matin et/ou le soir avec le bus de la commune entre les sites de ramassage scolaire de l'Etang, de la Mouteyre et de Chanat pour le primaire et le secondaire. Les trajets s'effectuant à la pause méridienne entre les deux écoles et les transports liés aux sorties pédagogiques ne font pas partie de ces délégations et sont intégralement pris en charge par la commune.

Nous n'avons pas la main sur la gestion administrative liée aux inscriptions, le choix et la validation des lieux d'arrêt.

Économiquement, la commune gère le transport scolaire sur un budget à part. Celle-ci a en dépense l'achat du bus, l'entretien de celui-ci, le carburant et le temps de personnel du chauffeur. En recettes, la régie bénéficie des indemnisations de la part de RLV et de la Région pour fonctionner.

## *L'avenir*

Les deux délégations de service public arrivent à échéance au mois de Juin 2021. Ainsi, si la Région ou RLV ne souhaitent pas renouveler une seule des deux délégations, le budget de la régie devrait être mis à l'équilibre de manière importante avec le budget de fonctionnement de la commune.

Des discussions sont déjà en cours pour renouveler celles-ci.

# Compétence eau et assainissement

La loi NOTRe a mis en place un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020. Ainsi, depuis cette date, la commune n'est plus titulaire de la compétence.

Néanmoins, la loi ENGAGEMENT ET PROXIMITÉ de décembre 2019 avait pour objectif d'emmener plus de souplesse dans la répartition de la compétence. Ainsi, elle permettait de demander à la communauté d'agglomération de lui déléguer tout ou partie des compétences eau, assainissement des eaux usées et eaux pluviales. Ce que nous avons fait.

Nous avons donc demandé à Riom Limagne et Volcans la délégation de la compétence pour maintenir une gestion locale de la ressource. Cela a fait l'objet d'un conseil communautaire des plus agités. Monsieur le Président de RLV a appelé à voter contre notre demande. Celle-ci n'a donc pas été retenue par le conseil malgré le soutien de Madame la députée sur le sujet.

Aujourd'hui nous poursuivons donc un seul objectif, limiter l'augmentation tarifaire pour les habitants de notre commune. Nous ne connaissons pas aujourd'hui le prix futur du mètre cube de l'eau mais nous savons que l'augmentation sera lissée sur une durée entre 10 et 15 ans.

La réflexion sur le mode de gestion est en cours. Monsieur Beure a intégré un comité de pilotage qui a pour objectif d'avancer sur le sujet. Une orientation devrait se dessiner au deuxième semestre de l'année. Pour le moment, nous sommes toujours sous convention de gestion.

Concrètement, pour les habitants de notre commune, cela veut dire que les demandes de raccordement, ou autre demande de travaux se font en mairie de Chanat-la-Mouteyre.

Les agents municipaux réaliserons le relevé des compteurs encore cette année. La facturation elle, est émise par RLV.

# *Etat civil de l'année 2020*

## **Naissances**

Oscar, Mihàly, Gérard GRANDCHAMP né le 20 juillet 2020

Eliott BORNES né le 09 août 2020

Juliette, Nade, Murielle LENOIR née le 26 août 2020

Elio MERETTE CHAMPAVERT né le 17 octobre 2020

Léanaïs ROKS née le 1<sup>er</sup> novembre 2020

## **Mariages**

Guillaume, Sylvain JACQUES et Marie HEINRICH célébré le 07 mars 2020

Pascal, Michel ARANDEL et Cécile DESVERNOIS célébré le 12 décembre 2020

## **Décès**

(non compris les décès du Centre d'Hospitalisation de La Mouteyre)

Louise, Paulette ALVES veuve OLLIER décédée le 08 janvier 2020 à l'âge de 80 ans

Patrick, Pierre, Lucien, Joseph BRUCHON décédé le 26 juin 2020 à l'âge de 75 ans

Marie France POMMIER épouse FAURE décédée le 16 août 2020 à l'âge de 63 ans

Le Conseil Municipal présente toute sa sympathie aux familles qui ont perdu un être cher.



# Démarches administratives

PIECES DESIREES	OU S'ADRESSER	OBSERVATIONS / DELAIS
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou mairie du dernier domicile	
Déclaration de décès	Appeler le 17 ou le 112 Constat fait par le médecin Déclarer en mairie du lieu du décès	
Déclaration de reconnaissance d'enfant	Mairie du domicile	
Carte Nationale d'Identité	Mairie de Riom, de Clermont ou de Chamalières	> 18 ans : valable 15 ans < 18 ans : valable 10 ans
Passeport	Mairie de Riom, de Clermont ou de Chamalières	0 - 14 ans : 17 € 15 - 17 ans : 42 € > 18 ans : 86 €
Livret de famille	Mairie du domicile	
Mariage	Mairie du lieu de mariage	dossier à remplir 2 mois avant la date
Autorisation de sortie du territoire	Pas de déplacement nécessaire Remplir formulaire cerfa n°15646	
Certificat de résidence ou de domicile	Mairie du domicile	
Certificat de vie	Pas de déplacement nécessaire Remplir form. cerfa n°11753*02	
Certificat de nationalité	Tribunaux de Clermont-Ferrand ou Conseil d'Appel de Riom	
Casier judiciaire Bulletin N3	En ligne ou par courrier avec le formulaire Cerfa n°10071*14	<a href="https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/">https://casier-judiciaire. justice.gouv.fr/</a>
Carte grise / certificat de vente d'un véhicule	uniquement en ligne	<a href="https://ants.gouv.fr">https://ants.gouv.fr</a>
Logements sociaux	Mairie du domicile souhaité	
Carte d'électeur	Mairie du domicile	
Recensement militaire	Envoyé par courrier le cas échéant	
Déclaration de chiens catégorisés	Mairie du domicile	

# Prestations Riom Limagne Volcans

SERVICES	ADRESSE	CONTACT
Accueil du public	8 rue Grégoire de Tours 63200 Riom	04 73 67 11 00 contact@rlv.eu
Pôle Aménagement et Développement Durable du Territoire	8 rue Grégoire de Tours 63200 Riom	04 63 63 21 52 p.ancelet@rlv.eu
Pôle Services à la Population	8 rue Grégoire de Tours 63200 Riom	04 73 63 46 40 v.fayard@rlv.eu
Pôle Attractivité	13 avenue G. Gershwin 63200 Riom	04 63 63 21 60 economie@rlv.eu
Pôle technique	13 avenue G. Gershwin 63200 Riom	04 63 63 21 59 dst@rlv.eu
RLV info jeunes	4-6 place St Jean 63200 Riom	04 73 64 16 12 infojeunes@rlv.eu
Accueil de Loisirs	Rue du Stade 63350 Saint-Laure	04 73 64 27 27 centreloisirs@rlv.eu
Médiathèque : Jardins de la Culture	2 ter Faubourg de la Bade 63200 Riom	04 73 64 63 00 reseaubibliotheques@rlv.eu
Pays d'Art et d'Histoire	5 rue de l'Horloge 63200 Riom	04 73 38 99 94 patrimoine@rlv.eu
Musée Mandet	14 rue de l'Hôtel de Ville 63200 Riom	04 73 38 18 53 musee.mandet@rlv.eu
Musée Régional d'Auvergne	10 bis rue Delille 63200 Riom	04 73 38 17 31 musee.auvergne@rlv.eu
Ecole de musique	1 rue Jean Ferrat 63720 Ennezat	04 73 63 97 39 ecoledemusique.ennezat@rlv.eu
Point info RLV Mobilités	Gare de Riom	04 73 38 08 09 rlvmobilites@keolis.com
Centre intercommunal d'action sociale	1 rue Jean Ferrat 63720 Ennezat	04 73 63 81 34 contact@cias-rlv.eu
Office de tourisme Terra Volcana	27 place de la Fédération 63200 Riom	04 73 38 59 45 accueil@terravolcana.com

Retrouvez toute l'actualité de RLV sur le site internet [www.rlv.eu](http://www.rlv.eu)

# ***COMMISSIONS MUNICIPALES***

*Les commissions municipales sont en place depuis septembre 2020. Celles-ci restent ouvertes sans condition préalable d'inscription et à tous les habitants de notre commune qui souhaitent s'investir sur un ou plusieurs projets. Dans le contexte sanitaire actuel, une seule réunion d'ouverture a pu être mise en place fin 2020 mais dès lors que les activités reprendront vous en serez informés.*



# Agriculture et Forêts

*Les missions de cette commission sont de suivre la gestion des biens communaux de la commune et d'exercer un droit de regard sur la gestion des bois communaux et de sections de la commune gérés par le SMGF.*

La commission est composée des élus : **Richard AUBERT et Olivier BERGER** (Vice-présidents), Philippe POURSIN, Caroline RATELADE.  
Et des habitants : Pierre-Yves BONNEFOY, Pierre HEBRARD, Laurent LESME, Gaël LEVRAY, Fabrice MARTIN, Pierre SAINTEMARIE.

## Actions lancées par la commission

La commission s'est réunie dès le 21 septembre pour mettre en place des actions tout au long de l'année.

2 actions principales ont vu le jour :

- faire un point sur les chemins communaux afin de vérifier leur présence cadastrale
- faire un point sur les parcelles communales non utilisées pour statuer sur leur état et leurs utilisations possibles.

## Actions du SMGF en 2020 :

- broyage à l'épaveuse de la piste des Bruyères
- enlèvement de protections individuelles sur plantations feuillus
- limites de parcelles forestières effectuées à la peinture

## Actions prévues non réalisées reportées en 2021 :

Chaumont : suite à l'exploitation de l'année dernière, le Conseil Départemental doit réaliser les différentes remises en état des pistes forestières et notamment la piste qui relie le Pré-Chaumont au puy Chaumont avec un empierrement. Ces travaux devaient être réalisés en 2020 mais ont finalement été reportés à 2021.

Des devers d'eau vont être réalisés en même temps sur la continuité de cette piste afin de couper la course de l'eau et garder des chemins en état. Des devers d'eau seront aussi repris sur la piste reliant les bacs de Chanat à Chopine.



Une plantation pour enrichir en feuillus la zone au-dessus des bacs de Chanat sera réalisée.

La remise en état des dépôts qui ont servi à entreposer le bois et l'empierrement des 3 dépôts le long de la départementale rejoignant Vulcania sont aussi prévus.

Des arbres bordant la départementale reliant Vulcania doivent être élagués ou abattus afin de mettre en sécurité cette route.

Un chemin balisé doit être mis en place avec signalétique et ouverture paysagère pour rejoindre le sommet du Puy de Chaumont. le cratère défriché doit être broyé à nouveau afin d'être ensemencé en prairie.



## *Voirie forestière*

L'avis du SMGF sur l'ensemble du territoire qu'il gère va dans le sens de la voirie forestière : les travaux du projet 2019 se feront sur 2021 et 2022 soit environ 4 km de routes forestières ; une plantation de 8 hectares vient d'être terminée sur les forêts d'Argnat mêlant feuillus et résineux ; des travaux de limites sont toujours réalisés ; de l'épareuse a été réalisée sur les forêts d'Argnat ainsi que sur les forêts de Beauloup les Roches et autres.

En ce qui concerne les coupes sur Chanat deux sont en cours :

- la première, parcelle 75 sur le bord de la départementale reliant Vulcania.
- et la seconde, sur le puy de Chanat en amélioration feuillus.

Une autre coupe est vendue dans les Bruyères et attend l'exploitation.

Pour 2021 peu de bois sera vendu. Et cela, tant que la filière forestière finisse d'exploiter les bois morts tombés suite à la sécheresse et aux attaques de scolytes dans l'Est de la France.



# Animations et Lien social

*Le but de cette commission est de faciliter le fonctionnement des associations au sein de la commune en leur apportant un soutien dans la mise en place d'évènements et en les aidant à bénéficier des locaux communaux.*

La commission est composée des élus :  
**Marie-Claude MILITON** (Vice-présidente),  
Chloé HEURTEUR, Cécile TARRADE,  
Bernard VELLETT, Olivier BERGER.  
Et des habitants : Laure ROSSIGNOL,  
Grégoire COCHETEL, Julie PONSON,  
Noémie LEVRAY, Jérôme SAILLANT,  
Christophe GIBIAT, Régine HEINRICH,  
Lucie LEROY SCHMITT, Rémi BORNES.

Le lundi 28 septembre 2020 s'est tenue la 1ère réunion de la commission Animations et lien social.

Il s'agit d'une nouvelle commission. Les objectifs préalablement définis étaient les suivants :

- soutenir la vie associative par l'implication des élus, de la population
- favoriser les interactions entre les associations et le CCAS
- impulser de nouvelles idées pour de nouveaux services, de nouveaux évènements.

Suite aux échanges un objectif a été clairement défini par les participants présents ce jour-là :

« Donner les moyens aux habitants de mener à bien des projets dans le but de créer du lien social et de l'animation »

Il sera l'objectif principal à atteindre et il devra au moins nous animer durant les six années à venir. Cela reste un véritable projet, ambitieux car les moyens sont certes matériels mais aussi humains. Les associations sont une partie de cœur d'une commune, elles reflètent son dynamisme et la vie des villages. Et nous devons faire en sorte que cela soit un peu l'affaire de tous.

La présence, l'intérêt des représentants des associations ainsi que les échanges produits démontrent une véritable envie de faire vivre, d'exister. Et ce malgré les problèmes qui ont été soulevés. Notre raison d'être aussi est de faire ensemble, d'apporter soutien, motivation.



Cette commission devra permettre aux associations de rester en lien entre elles, avec les habitants et les élus.

Elle, comme toutes les autres, reste ouverte. Vous pouvez l'intégrer quand vous le désirez. Nous souhaitons qu'elle vive et pour cela, si le contexte sanitaire nous le permet, nous souhaitons nous rencontrer régulièrement.



# C.C.A.S.

*Les missions du CCAS sont essentiellement orientées vers les personnes de plus de 65 ans vivant sur notre commune à travers des animations (galette des rois, voyage) ou le colis de Noël proposé au plus de 75 ans. Elle peut également aider des familles pour des prises en charge de frais pour les centres aérés sur Sayat et Gerzat.*

La commission est composée des élus :  
**Marie-Claude MILITON** (Vice-présidente),  
Nicole HEBRARD, Vanessa LEITE,  
Philippe POURVIN.  
Et des habitantes : Jacqueline BOUDOU,  
Christine DARTAYRE, Bernadette FAURE,  
Caroline LASSON.

Prendre ses fonctions en 2020 aura été particulier. Pour tout le monde et pour le CCAS aussi !

Nous tenons à remercier, dans un premier temps, nos collègues de l'ancienne équipe pour leur travail durant les années précédentes, pour leur disponibilité lors du passage de témoin.

Les ateliers que nous avons pendant un temps bien espéré pouvoir maintenir à la rentrée d'automne n'ont pu hélas être maintenus et ce malgré une réorganisation prenant en compte les consignes sanitaires.

Nous souhaitons bien entendu que ces ateliers reprennent le plus vite possible. Les conditions dans lesquelles ils reprendront, vous seront communiquées ultérieurement. Il est, au moment où nous donnons ces informations, trop tôt pour savoir comment nous nous organiserons.

Quoiqu'il en soit, vous pourrez venir partager des moments conviviaux à

- l'atelier mémoire animé par Marie Danièle et Dadoune
- l'atelier jeux animé par Marie-Danièle
- l'atelier gym mémoire animé par Sylvie Bertocchi

Ces ateliers ont lieu les mercredi pour l'atelier gym mémoire et jeudi pour les 2 autres ateliers, et ces jours ne changeront pas.

Nous remercions chaleureusement nos bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre ces ateliers !



Nous avons décidé de maintenir la distribution des colis de Noël dont vous trouverez quelques photos ci-après.

Notre volonté était, en lien avec l'esprit qui anime cette nouvelle équipe, de faire appel à des producteurs locaux pour constituer ce colis gourmand (Happy Plantes, Solignat, Wasson, Cormier, la ruche des Puys et la cave des Beaux-Arts). Nous espérons qu'il vous apportera un moment de plaisir !

Le rôle du CCAS est aussi de vous informer, notamment sur les risques sanitaires tels que la canicule ou la COVID-19. Nous vous rappelons que nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos demandes. Vous pouvez contacter la Mairie.

Les informations diffusées par le CCAS le sont par flyers dans les boîtes aux lettres mais vous pouvez également consulter le site de la mairie [www.chanatlamouteyre.fr](http://www.chanatlamouteyre.fr) ainsi que sa page Facebook.

Vous pouvez également y trouver des informations sur les activités proposées par le CLIC Riom Limagne Combrailles (Centre Local d'Information et de Coordination).

Le CLIC accueille, informe, oriente les personnes de plus de 60 ans, les aidants familiaux et professionnels. Il propose également de nombreux ateliers (sophrologie, informatique, yoga...)

Contacts : [secretariat@clic-riom.fr](mailto:secretariat@clic-riom.fr)

Téléphone : 04 73 33 17 64

Nous espérons que l'année qui vient permettra de mettre en place de nouvelles sorties, de nouveaux projets. Nous souhaitons également maintenir les rencontres conviviales mises en place depuis plusieurs années et que vous appréciez. Nous vous tiendrons informés.

D'ici là nous vous souhaitons une belle année, de belles rencontres et une très bonne santé !

A bientôt de nous rencontrer !

L'Equipe du CCAS.





### **Le CLIC, c'est quoi ?**

« CLIC » signifie Centre Local d'Information et de Coordination en G rontologie. Il existe 7 CLIC dans le Puy-de-D me, port s par 7 associations   but non lucratif diff rentes. Toutes les actions propos es ci-dessous sont enti rement gratuites.

### **A qui s'adresse le CLIC ?**

A toutes les personnes de plus de 60 ans, leurs proches et les professionnels.

### **Quelle est la finalit  du CLIC ?**

Le maintien   domicile dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible.

### **Quand faire appel au CLIC ?**

- pour toute demande d'informations (concernant les services d'aide   domicile, portage de repas et les pro-fessionnels intervenant sur la commune, les dispositifs pour la mobilit , l'am lioration de l'habitat, la t l -assistance, les aides financi res possibles...)
- pour la visite d'un professionnel   domicile, afin d'identifier vos besoins, les aides possibles et vous accompagner dans leur mise en place
- pour conna tre et/ou participer   diff rents  v nements et ateliers.

### **Quels ateliers peut proposer le CLIC ?**

Le CLIC peut proposer diff rentes activit s (m moire, informatique, gym douce, relaxation, balades nature, auto-massages, soins esth tiques,  maillage sur lave, tissage-couture, aquagym,...). Le CLIC propose  galement un programme de s ances, en ligne, accessible   tous, via Skype, avec une connexion internet.

### **Qui finance le CLIC ?**

Le CLIC rel ve d'une mission de service public d l gu e par le Conseil d partemental. Le CLIC est port  par l'Association R seau Seniors qui d tient  galement un dispositif d'accompagnement de l'ARS et de la CARSAT.

### **Comment contacter le CLIC ?**

Sur visite, par mail ou t l phone.

Association R seau Seniors - CLIC Riom Limagne Combrailles

51 rue Lafayette 63200 Riom

04 73 33 17 64

secretariat@clic-riom.fr

www.clic-riom.fr



La Mission Locale assure un service auprès des jeunes de 16 à 25 ans. Chacun d'eux bénéficie d'un suivi personnalisé dans ses démarches d'emploi, de formation ainsi que l'accès au logement, à la mobilité ou à la santé.

L'objectif est de les accompagner dans la construction de leur projet par le biais de la formation ou par l'accès direct à l'emploi.

La Mission Locale Riom Limagne Combrailles accompagne tous les ans environ 1 000 jeunes dont la moitié sont nouvellement accueillis. Les 3/4 des accompagnements actifs ont des sorties positives dans l'emploi ou dans la formation. Les 2/3 disent avoir avancé dans leur projet grâce à la « MiLo » et avouent avoir pris confiance en eux au contact des professionnels.

Les stages en entreprise sont des étapes dans la construction du projet. Ils permettent de découvrir des métiers, des entreprises, de confirmer le projet et d'initier des démarches de recrutement. En particulier dans le cadre des contrats en alternance. Il s'agit de la transmission du savoir-faire et l'investissement pour l'avenir en recrutant un jeune en contrat pro ou en apprentissage.

## ***Le parrainage d'un jeune vous tente ?***

Vous partagez et faites bénéficier à un jeune de vos conseils, de votre expérience. Encouragez-le en ses capacités d'intégrer les codes et les contraintes du monde professionnel. Préparez-le au recrutement.

Et pourquoi pas l'approfondissement des savoirs de base pour les plus éloignés. Il y a forcément une place pour les bonnes volontés. La jeunesse a besoin de nous tous.

La Mission Locale propose beaucoup d'ateliers : ceux liés à la technique de recherche d'emploi (analyse des compétences, CV, lettres, tout type d'entretiens, relance,...), ceux attachés au monde du numérique (réseaux sociaux, usage de smartphone, de PC, risques sur le net, plateformes,...), ceux s'appuyant sur la confiance (confiance de soi, prise de parole, respect des autres,...) et enfin ceux sur les savoirs de base (expression française, calculs du quotidien, gestion du budget, relation avec l'administration,...).

Un accueil de proximité 3 antennes (12 permanences sur le territoire) :

- antenne de Riom au 04.73.38.50.13
- antenne des Ancizes-Comps au 04.73.86.82.14
- antenne de Saint-Gervais au 04.73.85.85.75

Un site <https://www.milo-rlc.eu/>



# Enfance, Education et Jeunesse

*Grandir à Chanat La Mouteyre ! En ces quelques mots réside l'objectif de cette commission.*

La commission est composée des élus :  
**Vincent SCHMITT** (Vice-président),  
 Corentin LE BOUQUIN, Vanessa LEITE.  
 Des habitants : Chanta CHUM,  
 Julie GAUCHER, Marion LAFOND,  
 Mathieu SERANGE, Jérémy TOUSSAIN  
 et les enseignantes de la commune.

La première réunion de la commission Enfance- Education- Jeunesse s'est tenue le 24 septembre 2020. Un constat a été mis en évidence : en dehors du temps scolaire, il n'existe actuellement que peu d'activités proposées aux enfants de la commune.

L'ambition de cette commission est de rassembler tous les acteurs permettant l'épanouissement de nos enfants autour de projets transverses (APE, Ecoles, Mairie, Associations...), et ce, dans le but de construire un tissu d'activités, de services et de structures permettant d'accueillir nos jeunes entre 0 et 18 ans afin de leur proposer des activités adaptées et leur permettant de grandir au sein de notre commune.

Lors de cette réunion, différents projets ont été abordés :

## **Accueil des enfants de 0 à 3 ans**

Actuellement, une seule assistante maternelle réside sur la commune. L'accueil de nos enfants les plus jeunes est une problématique importante pour la municipalité. La création d'une structure d'accueil permettrait aux parents de trouver une solution de garde et d'assurer le lien avec notre Ecole Maternelle.

## **Accueil des enfants en dehors des périodes scolaires**

Plusieurs solutions sont envisageables comme la création d'une structure propre à notre commune, le rattachement sur une structure existante, l'appel à un organisme pour la gestion d'une structure, la gestion associative... Cet accueil permettrait également de proposer à nos enfants des activités culturelles et sportives.

## **Renforcement des activités proposées aux jeunes**

Plusieurs idées sont remontées comme la création d'un "conseil municipal des jeunes", l'intégration d'activités au projet de jumelage, l'organisation d'évènements dédiés aux jeunes sur la commune...

## **Mise en place d'un "Espace lecture"**

Plusieurs possibilités ont vu le jour autour de ce projet : créer un espace dédié aux Ecoles, aux Associations, ou encore ouvert à tous... Selon le type de projet retenu, la commission pourrait envisager la création d'un lieu communal ou d'une antenne d'une structure existante (en lien avec les bibliothèques RLV par exemple).

## **Conforter la position de notre Ecole communale**

Notre Ecole a évité de justesse une fermeture de classe pour la rentrée 2020/2021. Notre commune a bénéficié d'une décision ministérielle de non-fermeture de classe suite à la crise COVID.

Les effectifs restent faibles pour les prochaines rentrées... Au regard de ces effectifs, la fermeture de la 4ème classe semble inéluctable. Nous avons cependant entamé un travail avec l'Education Nationale pour tenter de négocier un sursis. L'inspection Académique s'était engagée lors de notre dernière rencontre à nous accorder un délai et nous invitait à présenter notre projet :

- démarche d'accueil de familles avec enfants sur notre commune pour pérenniser les effectifs
- amélioration de l'accueil scolaire et périscolaire de nos enfants ( de 0 à 11 ans)
- réflexion globale sur la future structure scolaire : regroupement potentiel sur un seul site.

Force est de constater que cet engagement n'a pas été tenu : l'Education Nationale a annoncé, le 28 janvier dernier, son intention de fermer une classe sur notre commune dès la rentrée 2021/2022 !

Parents d'élèves, enseignants et municipalité n'ont pas baissé les bras et continuent à se battre pour préserver un enseignement de qualité pour nos enfants.

Plus que jamais notre commune aura besoin de vous pour nos enfants. Nous ne manquerons pas de vous solliciter à nouveau lorsque les conditions sanitaires le permettront.



# Gestion et Finances

*Cette commission a pour vocation de contrôler les dépenses et recettes des différents budgets de la Commune (Commune, Régie de transport, Eau, Assainissement) avant vote du Conseil Municipal. Elle peut donner un avis consultatif sur les budgets prévisionnels et orientations budgétaires ...*

La commission est composée des élus : **Caroline RATELADE** (Vice-présidente), Nicole HEBARD, Vanessa LEITE, Philippe POURSIN.  
Et des habitants : Christian HEBRARD, Jean-Maurice HEINRICH, Pascal SIMOES, Monique TOURRETTE.

Cette commission a pour but de participer à la préparation du budget prévisionnel et du fonctionnement courant de la commune. C'est une commission transversale qui portera un regard sur la viabilité et la faisabilité des futurs projets des autres commissions et leur niveau de risque pour les finances de notre commune.

Le budget de fonctionnement 2019 de notre commune s'est établi à 580 000€ environ. Les charges et les produits de fonctionnement sont stables depuis 2015 (les recettes fiscales représentent 63% des produits de notre budget, les dotations 23%).

La commune de Chant-la-Mouteyre est très peu endettée, la dette bancaire s'élevait au 31 décembre 2020 à 93 519€, soit 96€ par habitant (la moyenne du département du Puy-de-Dôme est de 769€ par habitant).

## Budget primitif 2020\*

Budget de fonctionnement	Budget d'investissement
835 478 €	1 081 699 €

\*voté par l'ancienne municipalité en mars 2020.

## Taux des impôts locaux 2020

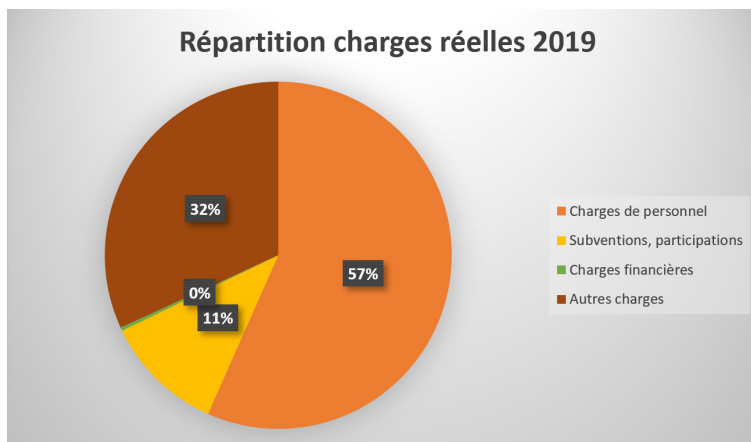
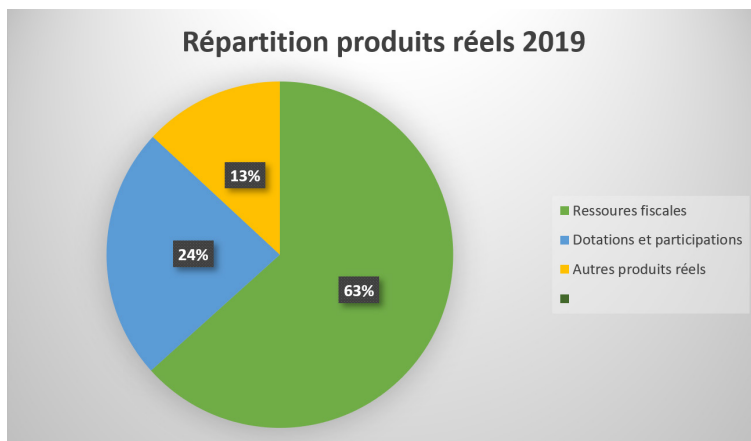
- Taxe d'habitation : 10,90%
- Taxe foncière bâti : 14,90%
- Taxe foncière non bâti : 78,40%

## Strate départementale 2020

- 11,10%
- 16,21%
- 77,26%

## Bilan année 2019 :

Budget de fonctionnement		Budget d'investissement	
Produits réels	554 702 €	Produits	458 992 €
Charges réelles	445 191 €	Dépenses	526 229 €



Source : Analyse 2019 Trésorerie de Volvic

### Structure des produits réels

### Repères 2019

Part dans les produits	2015	2016	2017	2018	2019	Strate départementale
Ressources fiscales	56,5 %	60,9 %	61,8 %	64,0 %	63,4 %	52,3 %
Dotations et participations	30,4 %	26,8 %	27,1 %	25,9 %	23,6 %	29,1 %
Autres produits réels	13,1 %	12,3 %	11,1 %	10,2 %	13,1 %	18,6 %



# Urbanisme et Cadre de vie

*Le but de cette commission est, après concertation, études ou enquêtes sur le terrain, d'élaborer des projets, dans des domaines aussi divers que la sécurité (signalisation, aménagement de carrefours, ...), la salubrité (canalisations, écoulement des eaux, ...), le confort des riverains (stationnements, goudronnage de voies, ...), bref, tout ce qui peut améliorer le bien-être de nos concitoyens des trois villages.*

La commission est composée des élus :

**Claude VIESSANT et Mathieu FERRY** (Vice-présidents), Corentin LE BOUQUIN, Bernard VELLETT.

Et des habitants : Brigitte HEBRARD,

Christian HEBRARD, Dominique BARDON,

Fabrice MARTIN, Gaël LEVRAY, Roger MONIER,

Gérard TOURRETTE, Jacqueline MURATON,

Jean-Maurice HEINRICH, Rémi NIGON,

Sandrine NOLOT, Jean-Baptiste MATHIEU,

Christine FOURNIER, Julie GOY, Odile GOY,

Michel VESSAIRE, Yvan TARRADE, Clémence FERRY,

Caroline AFONSO.

La commune de Chanat-la-Mouteyre nous offre un cadre de vie exceptionnel et privilégié. Nous avons tous pour objectif de le préserver et de le valoriser.

Ainsi, dans cette commission nous souhaitons projeter le devenir de la commune dans sa démographie et dans son identité paysagère à long terme.

Nous aurons également pour ambition de définir des projets d'embellissement à court terme.

Les sujets de travail identifiés lors de la première réunion sont:

- comment densifier la commune ? Quelles formes urbaines ?
- comment attirer les primo-accédants ?
- définir un identité paysagère
- valoriser le promontoire
- comment acquérir deux étoiles village fleuri ?
- développer les modes doux (modes de transports qui n'utilisent pas d'énergie polluante et ne rejettent pas de gaz à effet de serre) et circuits de randonnée
- mettre en valeur les entrées de villages
- qualifier les petits espaces
- définir des services potentiels et chercher des porteurs de projets.

Avancer sur les sujets courants :

- diminuer l'impact paysager des containers de déchets
- protéger et rénover le petit patrimoine
- répertorier les arbres remarquables
- organiser les stationnements dans les centres bourgs.



# Virage écologique

Les missions de cette commission sont de réaliser une transition vers un équilibre écologique et économique de la commune et de ses administrés. La mise en place de nouveaux systèmes d'échange, de vente de proximité et de production énergétique.

La commission est composée des élus : **Corentin LE BOUQUIN** (Vice-président), Mathieu FERRY, Marie-Claude MILITON, Philippe POURSIN, Vincent SCHMITT. Et des habitants : Odile COCHETEL, Jean-Claude EXPOSITO, Julie GOY, Brigitte HEBRARD, Yann HOUVENAGHAEL, Noémie LEVRAY, Julie PONSON, Catherine RASPILLER, Anne-Laure SERANGE, Yvan TARRADE.

## Présentation

La première réunion de cette commission nous a montré l'engouement suscité par ce sujet. Un nombre important de sujets a émergé des échanges de l'ensemble des membres.

Les sujets se regroupent autour de 3 thématiques principales :

## Energie et transport

- continuer de développer le covoiturage entre habitants pour se rendre sur l'agglomération clermontoise
- développer la production d'énergie électrique autonome sur la commune
- poursuivre les travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments publics (isolation,...).

## Ressources

Alimentation :

- mettre à disposition ou acquérir des terrains pour promouvoir la production locale avec un maraîcher (Terre de Liens, porteur de projet...)
- favoriser les circuits courts
- favoriser le lien entre la population et les producteurs locaux
- seconde main : création d'un free-shop pour permettre des échanges de biens entre les habitants
- eaux de pluie : mettre en place une récupération pour l'arrosage.



### *Valorisation des déchets*

- améliorer la valorisation des déchets verts de la commune
- mutualiser un outil de broyage des déchets verts
- informer sur l'achat de composteurs via le SBA
- mettre en place des conteneurs de déchets enterrés en collaboration avec le SBA.

La commission se réunira à nouveau quand les conditions sanitaires le permettront afin de travailler sur l'ensemble de ces projets. Elle proposera également des ateliers de sensibilisation sur les sujets environnementaux.





# JOUAN Jean-Yves

Carrelage – Mosaïque – Faïence

9 rue du Barthalet  
63530 CHANAT-LA-MOUTEYRE

Tél : 04.73.62.80.20

Mobile : 06.81.52.47.41

e-mail : [jjouan63@gmail.com](mailto:jjouan63@gmail.com)



# ***VIE COMMUNALE***

*La municipalité souhaite dans cette partie mettre en avant son école, ses pompiers et le groupe de travail Histoire et Patrimoine qui reprend du service !*



# Vie Scolaire

## INFORMATIONS PRATIQUES

A Chanat : Maternelles/ CP

Route de Clermont

04 73 62 88 66

Directrice : Mme POUVEREAU

A l'Etang : CE/CM

9 place de la Croix

04 73 62 80 75

Directrice : Mme MOSCHETTI

Contactez les directrices pour en savoir plus sur le règlement intérieur des écoles, le projet des écoles, les projets de l'année et les inscriptions.

Effectifs : 61

Mme POUVEREAU (75 %) et Mme RABY (25 %) : 4 PS - 9 MS

Mme KAZMIERCZAK Stéphanie : 6 GS - 13 CP

Mme VROMANDT (75 %) et Mme RABY (25 %) : 8 CE1 - 9 CE2

Mme MOSCHETTI : 8 CM1 - 4 CM2

## Une année 2020 sous le signe de la protection de nos enfants

En 2019, les deux écoles de Chanat et l'Etang ont obtenu leur labellisation E3D niveau 1 (Ecole en Démarche de Développement Durable) grâce à de nombreux projets mis en place : tri des déchets dans les classes, animations sur l'eau avec RLV, sensibilisation à la protection de la nature (sortie à la Ruche des Puys), réduction du nombre de photocopies et création d'un site internet pour communiquer avec les parents et remplacer pour les maternelles le cahier de vie papier.



En 2020, les écoles ont réussi à obtenir le niveau 2 "niveau approfondissement", grâce :

- à la mise en place d'un composteur par le Syndicat du Bois de l'Aumône
- au projet Valtom (école témoin tri des déchets)
- au projet Riom Limagne et Volcans (alimentation durable et gaspillage alimentaire).

Depuis septembre, elles demandent aux parents un goûter zéro déchet et elles sont plutôt satisfaites de l'engagement de ces derniers : nombreux sont les enfants qui mangent désormais des fruits frais, des fruits secs, une tranche de pain avec un morceau de fromage...

Comme les déchets générés par ces nouveaux goûters sont compostables, le SBA est venu installer dans chaque école un composteur. Ainsi, chaque fin de semaine, les élèves vont vider leur bio-seau dans le composteur. Une belle sensibilisation à l'environnement !

### *Sorties*

Les élèves de l'école de Chanat ont pu, dans le cadre du programme d'éducation à l'image "Mon petit Rio", faire une sortie cinéma.

Les élèves de l'école de l'Etang, quant à eux, ont pu aller au Festival du court-métrage et faire une visite au FRAC pour une exposition de Agnès Geoffray en lien avec la Seconde Guerre Mondiale étudiée en classe de CM.

### *Fêtes*

Cette année, les évènements habituels tels que la kermesse et la fête de Noël, organisées avec l'APE, n'ont malheureusement pas pu voir le jour à cause du confinement.

Cependant, le Père Noël a quand même pu s'arrêter à l'école de Chanat pour rencontrer les enfants dans leur classe et leur offrir un cadeau.

### *Achats*

Les 2 écoles ont eu une dotation de l'Etat de 1785€ afin d'alimenter et de renouveler le fond de livres de la bibliothèque. A Chanat, cela correspond à 150 livres et à l'Etang, à 90 livres achetés à ce jour.

L'école de Chanat a aussi acheté depuis la rentrée de septembre 2020, deux grosses poupées en tissu de 70cm de haut, nommées Sophie et Pierre, qui sont habillées et déshabillées par les maternelles chaque jour.



Du côté de l'Etang, c'est une caméra HUE HD pro USB qui a été achetée pour chaque classe pour réduire les photocopies et faire un pas de plus vers le développement durable. Elle permet aux enfants de visualiser un document, un objet ou encore réaliser une manipulation sur grand écran.

**E.Leclerc**   
*Espace Mozac*

**leclercdrive.fr**  
Nos courses en 1 clic!



**UNE HEURE  
POUR SOI**  
L'INSTITUT D'ARTISANERIE



**espace  
culturel**

**Tel: 04.73.63.23.70**

**direction VOLVIC**







# *Sapeurs Pompiers de Chanat-la-Mouteyre*

## **LES SAPEURS POMPIERS ONT BESOIN DE VOUS !**

A l'heure actuelle, le Centre de Secours de Chanat-la-Mouteyre est confronté à un manque de personnel.

L'effectif des sapeurs-pompiers s'élève à 12 personnes (1 officier, 3 sous-officiers, 8 sapeurs) plus, Nicolas Couque, en cours de recrutement.

Si vous avez 16 ans révolus et que vous souhaitez vivre un engagement au service des autres en parallèle de votre métier, de vos études, de votre vie quotidienne et que vous résidez sur le secteur d'intervention du centre, prenez contact avec le responsable de centre : Lieutenant Pascal Simoes (06 87 94 68 77)

### ***Fonctionnement***

Chaque mois, nous faisons 4 heures de manœuvre au cours desquelles nous reprenons les différents exercices (incendie, secourisme, interventions diverses). Nous avons également une à deux manœuvres annuelles de plus grande ampleur avec les pompiers (professionnels et volontaires) de l'agglomération clermontoise. Une manœuvre se déroule de la façon suivante :

- partie théorique en salle
- partie pratique sur le terrain sous la forme de mise en situation en fonction du thème du jour.

Le centre de secours est sous la responsabilité d'un chef de centre, de niveau sous-officier (sergent à adjudant-chef) ou officier (à partir du grade de lieutenant) assisté d'un adjoint. Il y a différents sous-officiers qui ont des fonctions de responsables de pôles (parc roulant, pharmacie, habillement, gestion des astreintes, matériels) ainsi que des responsabilités sur les interventions en tant que chefs d'agrès assistés d'équipiers.



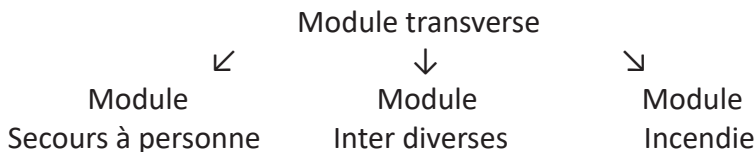
## Missions

Nos missions sont très variées, elles intègrent : incendie, secourisme, inondation, animaux en détresse, catastrophes naturelles, fuite de gaz ou fioul, pollution, télé assistance etc. Pour chaque mission, l'équipage qui doit intervenir est alerté par un système de BIP (suivant mise en disponibilité du sapeur). Ainsi, l'équipage bipé se rend à la caserne, prend en compte l'intervention et part sur le lieu avec le véhicule dédié (cet équipage sera composé d'un chef d'agrès, d'un conducteur et d'équipier(s) suivant le véhicule...) A titre d'exemple, pour l'année 2020 le centre de Chanat la Mouteyre a effectué environ 70 interventions.

## Quel est le processus de recrutement ?

- Pour être éligible il faut vivre sur le secteur d'intervention du centre puis :
- contacter le responsable de centre : lieutenant Pascal SIMOES (06 87 94 68 77)
  - passer un entretien avec le chef de centre et son adjoint
  - constituer un dossier d'engagement (les indicateurs de condition physique sont pris en compte (course à pied, pompes...))
  - passer une visite médicale
  - procéder à l'habillement.

## La formation initiale



Dès que le module transverse est acquis ainsi qu'un des 3 autres modules vous pouvez intégrer une équipe en rapport avec le module validé.







# Groupe de travail Histoire et Patrimoine

## C'est reparti !

En effet, après une mise en sommeil forcée de plus d'un an, le Groupe de travail « Histoire & Patrimoine » reprend ses activités.

Individuellement, certains ont continué à « fouiller » le passé local ; mais il est vrai qu'actuellement, en raison de la pandémie, il est difficile de faire des recherches aux Archives Départementales (véritable parcours du combattant !) ou dans les bibliothèques (inaccessibles). Aussi, les membres du Groupe ont décidé de reprendre bon nombre de recherches déjà effectuées, de les approfondir si nécessaire, de les regrouper par thèmes et de les mettre en forme. Ainsi, ce travail pourra enfin être porté à la connaissance des Chanatois, soit sous forme d'articles, soit sous forme de fascicules.

Ce groupe de travail est composé actuellement de Jean-Claude Bonnefoy, Pierre-Yves Bonnefoy, Grégoire Cochetel, Philippe Faure, André Lapouge, Roger Laubignat, Bernard Lefèvre, Jean-Pierre Le Moine, Michel Queyriaux et Gérard Tourrette.

Un élu, Olivier Berger, assure la liaison avec la Municipalité.

### *Le Groupe n'est pas fermé !*

Nous sommes donc très impatients de pouvoir accueillir de nouveaux membres ! Tout Chanatois, qu'il soit originaire du terroir ou de contrées plus lointaines, intéressé par le passé de nos villages, par l'histoire locale ou par l'Histoire tout court, peut rejoindre cette petite équipe à tout moment.



**SARL CROUZEIX**  
**MAÇONNERIE**

▣ BÉTON ARMÉ - PIERRE    ▣ NEUF ET RESTAURATION  
▣ FAÇADES - HYDROGOMMAGE    ▣ TERRASSEMENT  
▣ ASSAINISSEMENT

LE PETIT CHAMBOIS - 63230 MAZAYES  
04.73.88.74.64 - 06.65.74.49.81  
sarlcrouzeix@orange.fr  
www.crouzeix-maconnerie-63.fr

*Les ateliers*  
**Christian  
Perret**

**IB2A**

Ingénierie Béton Armé d'Auvergne

**JOUMARD & Fils**  
GERZAT

# *ASSOCIATIONS*

*“L'homme ne peut rien faire en bien ou en mal qu'en s'associant. Il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression ni d'outils plus merveilleux pour les grandes oeuvres.”*

*Pierre Waldeck-Rousseau*

# Association des Parents d'élèves



## Événements organisés courant 2020

Sur la commune, l'association des parents d'élèves (APE) est une association dynamique et festive, qui permet l'échange entre parents, et permet aux nouvelles familles de faire connaissance avec d'autres parents.

Jusqu'à cette année, elle proposait 3 manifestations annuelles : décembre, la fête de Noël (en partenariat avec les écoles qui proposent un spectacle), mars, le carnaval (intervention d'un artiste type magicien, clown..) et juin, la kermesse des écoles (spectacle et stands jeux).

Cette année reste inédite pour tous. L'association a dû annuler sa boum prévue en avril dernier et la kermesse qui n'a pu avoir lieu. Au moment de la rédaction de cet article, la fête de Noël ne pourra pas avoir lieu.







## *Administratif*

L'association de parents d'élèves est constituée de l'ensemble des parents des élèves scolarisés dans les écoles de la commune. Son but premier est de récolter des fonds, lors des manifestations qu'elle organise, pour financer une partie des sorties scolaires (cinéma, visites culturelles, voyage scolaire....).

Son bureau

- Présidente : Laëtitia FAVEYRIAL
- Trésorière : Amélie BERGER
- Secrétaire : Delphine LEBRAS

## *Point financier*

Malgré la non-entrée d'argent cette année, l'association a tout de même souhaité offrir le traditionnel tee-shirt souvenir aux 7 élèves de CM2 qui quittaient le cours élémentaire.

L'association s'est également proposée, vis-à-vis de l'école de l'Etang, à financer l'achat de 4/5 dictionnaires pour les CM (budget d'environ 80-100€).

## *Contact*

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à :  
apechanat@gmail.com

# *Chanat Football Club*



## *Calendrier 2020/2021*

Les footballeurs vétérans chanatois ont entamé en septembre une nouvelle saison qu'ils espéraient moins chaotique que la précédente en raison de la crise sanitaire.

Malheureusement, après un premier match fin septembre à Marsat et une bonne prestation des Chanatois malgré une courte défaite ils ont dû raccrocher les crampons comme l'ensemble des footballeurs du département et attendent des jours meilleurs pour reprendre leur activité.

De plus, nous n'avons pu réaliser cette année nos calendriers car nous n'avons pas souhaité solliciter tous nos sponsors qui sont pour la plupart des artisans ou des commerçants de la commune qui sont déjà malheureusement bien impactés par la crise sanitaire que traverse notre pays. Nous espérons en refaire un l'année prochaine et souhaitons à tous nos partenaires des jours meilleurs pour le futur proche.

Toutes les personnes intéressées pour pratiquer le foot vétéran sont les bienvenues, il n'y a pas de compétition officielle et nous faisons environ 6 matchs par saison, ainsi que quelques entraînements le dimanche matin au stade de la SALESSE.

La cotisation est de 30 euros pour l'année.

## Contact

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :  
Pascal PAQUET (04 73 60 03 15) ou Patrice REBEIX (04 73 38 10 08).



Neuf & rénovation | Tél: 04 73 60 00 00  
contact@plomberie-simon.fr

**AS**  
Alain SIMON  
Plus de 30 ans d'expérience

- Plomberie
- Sanitaire
- Chauffage
- Ventilation
- Energies Renouvelables

- Devis gratuit  
- Service dépannage

[www.plomberie-simon.fr](http://www.plomberie-simon.fr)  
7, rue de la Croix Poche - ZAC Les Graviers II - 63119 CHATEAUGAY

# Comité des Fêtes

## Petite rétrospective de cette année particulière qui s'achève !

Une année très particulière qui s'achève et un programme perturbé avec beaucoup de manifestations annulées !

Deux activités ont toutefois pu être réalisées, la première juste avant le confinement, la deuxième juste avant le reconfinement !

### *La soirée choucroute du 15 février*

Elle a permis de regrouper une soixantaine de personnes et s'est déroulée dans une très bonne ambiance.

Merci à Jo qui nous avait préparé cette excellente choucroute !

### *La sortie à Boudes du 16 octobre*

Au programme balade dans la vallée des Saints (à découvrir, pour ceux qui ne connaissent pas encore) et déjeuner au restaurant « Le Boudes La Vigne » où nous avons pu apprécier un excellent repas, très bonne adresse !

Cette pause forcée nous aura permis de souffler et de nous ressourcer.



Espérons que l'année 2021 soit plus douce et plus favorable pour partager ces moments de retrouvailles et de convivialité !

Difficile d'établir un calendrier, la plupart des activités seront reconduites dans la mesure du possible, avec peut-être plus de sorties à la journée ou en soirée.

Toute l'équipe vous souhaite une année plus sereine et vous dit à bientôt !







# Association pour le don du sang



*La collecte du lundi 17 août à Chanat-la-Mouteyre a recueilli plus de 70 donneurs que nous remercions chaleureusement !*

## **Quelles sont les conditions à réunir pour donner son sang ?**

Pour donner son sang, il faut être majeur et ne pas avoir plus de 70 ans révolus.

## **Quand puis-je donner mon sang ?**

L'intervalle entre 2 dons de sang est de 2 mois minimum

## **Comment se déroule la collecte ?**

En premier lieu, vous devez bien vous hydrater et surtout ne pas venir à jeun puis vous allez remplir un questionnaire. Par la suite, vous passerez devant un médecin qui donnera son aval ou pas en fonction de vos réponses.

Le don dure environ une quinzaine de minutes. Une fois terminé, une collation vous sera servie.

## **LES DATES POUR 2021**

Mardi 16 février à Sayat (Restaurant scolaire)

Mardi 4 mai à Durtol (Salle Polyvalente)

**Lundi 09 août à Chanat-la-Mouteyre (Salle de la Salesses)**

Mardi 05 octobre à Nohanent (Maison des associations)

Mardi 30 novembre à Sayat (Restaurant scolaire)

Les horaires seront identiques pour l'ensemble de ces dates soit de 16h30 à 19h30. De plus, afin d'éviter de vous faire attendre lors de vos dons, il est demandé de se pré-inscrire sur le site du don du sang :

[mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr)

# Comité de Gestion Cantine Garderie



Le bureau de l'association qui a été élu pour deux ans garde la même équipe que l'année passée :

Président : Corentin LE BOUQUIN

Trésorière : Amélie BERGER

Trésorier-adjoint : Vincent SCHMITT

Trésorière-adjointe : Emmanuelle LAURADOUX

Secrétaire : Nejma CHABAB

Comme partout, cette année scolaire et la précédente ont été marquées par la crise sanitaire que nous traversons.

Notre association a su s'adapter dès la reprise de l'école en mai et elle a pu ainsi maintenir un service de cantine en respectant le protocole sanitaire de l'Education Nationale à savoir :

- ouverture d'une salle supplémentaire pour séparation des groupes,
- embauche d'une personne supplémentaire pour le service,
- mise en place de distanciation entre les enfants à table.

De la même manière, le service de garderie a été maintenu en respectant le protocole sanitaire :

- création de deux sites de garderie pour séparation des groupes,
- embauche d'une personne supplémentaire.

Le surcoût pour la période de mai à juillet est estimé à environ 5 000€. Pendant cette période, les repas ont été facturés au prix unitaire sans majoration si le repas n'était pas prévu au forfait.

Comité de Gestion  
Cantine Garderie

14 route de Clermont

Tel : 04 73 60 59 17

[cgcg63530@gmail.com](mailto:cgcg63530@gmail.com)

Nous remercions vivement toutes les personnes qui se sont impliquées durant cette période. Comme vous le savez, l'Assemblée Générale n'a pu avoir lieu mais sera reprogrammée dès que possible.

Cette année, les enfants ont pu déguster, à la cantine, un repas de Noël confectionné par Solignat Traiteur.



*photo d'une activité à la garderie  
proposée par Marion Levray*







# Culture et Loisirs

Au mois de septembre, après le Forum des Associations, la reprise de nos activités s'est déroulée dans la bonne humeur et la joie de se retrouver en bonne santé.

Les mesures sanitaires gouvernementales nous ont imposé de mettre en place un protocole sanitaire.

L'atelier œnologie s'est mis en veille jusqu'en octobre 2021.

Nous remercions la Municipalité d'avoir mis à notre disposition l'espace associatif de la Salesse afin de pouvoir respecter les mesures de distanciation physique.

Avec le couvre-feu et le reconfinement, nous avons été contraints de suspendre à nouveau nos activités.

Nous avons alors mis en place des cours de gym Pilates par vidéoconférence. Afin de rompre l'isolement, nous avons décidé d'ouvrir ces cours gratuitement à tous nos adhérents jusqu'à fin décembre 2020.

Il suffit d'en faire la demande par courriel à [chanatculo@gmail.com](mailto:chanatculo@gmail.com), pour recevoir les liens de connexion.

L'atelier chant est aussi en train de se préparer à passer à la visioconférence.

Le club photo fun continue ses rencontres photographiques hebdomadaires le lundi et le vendredi par vidéoconférence avec le logiciel Discord.

Chaque semaine, des réunions de formation et de présentation de photos sont organisées par des amateurs experts de la région ou d'autres clubs photo.

Pour rejoindre le club photo fun : [contact@photofunchanat.fr](mailto:contact@photofunchanat.fr)

Pour voir des photos : [photofunchanat.fr](http://photofunchanat.fr)

# Association de la Chasse

La société de chasse de Chanat-la-Mouteyre regroupe annuellement une quarantaine d'adhérents sous le régime des associations loi de 1901.



## Le rôle de la Chasse

La chasse a un rôle primordial dans la régulation de certaines espèces et notamment celles de grands gibiers (sangliers et chevreuils sur notre territoire). A titre d'information, pour ces espèces, nous sommes soumis à un plan de chasse. C'est-à-dire que nous avons des quotas minimum et maximum à respecter chaque année afin de maintenir un équilibre entre le nombre d'animaux présents sur le terrain et la capacité de ce même terrain à recevoir des populations d'animaux sauvages sans créer d'importants dégâts tant dans les cultures agricoles que forestières.

La chasse c'est aussi une passion, et certains d'entre nous vivent la chasse tout au long de l'année, aménagement du territoire, protection des cultures, formation sécurité, etc...

## Son fonctionnement

Président : Rémi BORNES	Secrétaire : Laurent LESME
1er Vice-Président : Guillaume CHARERAS	Secrétaire adjoint: Gérard FAYE
2nd Vice Président : François CHARERAS	Membre actif : Michel FAURE
Trésorier : Stéphane BORNES	

Le conseil d'administration est tenu de réunir les adhérents 2 fois par an. Généralement, ces conseils ont lieu en fin de saison soit février/mars afin d'établir le bilan de l'année cynégétique écoulée et au mois de juillet/août pour préparer la saison à venir. Cependant, cette année en raison de la Covid nous n'avons pas pu les maintenir afin de préserver la santé des adhérents.

Nous pouvons avoir un très large éventail d'adhérents car les statuts de l'association de la Chasse sont un peu complexes. Mais on peut les organiser sous 3 catégories principales de chasseurs sur notre territoire :

Premièrement, "*Les Sociétaires*" qui sont les habitants de la commune, le coût de l'adhésion est de 55€

Ensuite viennent "*Les Sociétaires non résidents*" qui sont les chasseurs ne résidant pas sur la commune mais qui ont un ou des parents ou sont propriétaires d'un bien sur la commune, le coût de l'adhésion est de 65€

Enfin, "*Les actionnaires*" qui correspondent à toutes les personnes extérieures n'ayant aucun parent ni propriété sur la commune. Pour eux, le coût de l'adhésion est de 145€. Leur nombre est limité et défini chaque année en Assemblée .

### La cotisation

	Sociétaires	Non sociétaires	Actionnaires
coût	55€	65€	145€

De plus, tout nouvel adhérent se doit de verser un droit d'entrée de 30€ quelque soit sa catégorie.

### Nous contacter

Vous pouvez nous contacter soit par téléphone au :  
06 31 23 18 16 ou par mail à: [chanatchasse@orange.fr](mailto:chanatchasse@orange.fr)



# Association de la Pêche

## La Vallée du Bédât

L'AAPPMA, s'étend de Chanat-la-Mouteyre à Gerzat et inclut les communes de : Sayat, Nohanent, Blanzat et Cébazat.



Cela représente environ 25km de rives tels que les ruisseaux : Le Bédât avec ses affluents, le Cordoulet, l'Adrienne, Les Valettes, le ruisseau de la Vergne, le Reilhât.

## Quels poissons y trouve-t-on ?

Dans les cours d'eau vous retrouvez, la truite fario, la loche, le goujon, le vairon, ou encore l'épinoche. Pour ce qui est du plan d'eau, ce sera plus de la carpe, de la tanche, du goujon, du gardon, du carassin, des truites arc-en-ciel et quelques belles farios sauvages qui y ont élu domicile.

L'année passée, nous avons eu des lâchers de truites : fario dans les ruisseaux (4 en 2020), arc-en-ciel au plan d'eau (6 en 2020). Pour cette année 2021, nous avons prévu de réinjecter du goujon et de la tanche dans le plan d'eau.

Les alevins de truite fario issus de la pisciculture Fédérale de Besse, font l'objet de lâchers annuels sur les têtes de rivière où la prédation se fait le moins sentir. Au fil des saisons nous remarquons une très bonne augmentation de truitelles sur des zones, où il y a quelques années, la population en truites avait quasiment disparu.



## *Inscription*

Pour pêcher sur nos parcours, la carte fédérale n'est pas obligatoire, il suffit d'acquitter notre carte, cette carte vous donne aussi le droit de pêche sur le domaine public, à savoir l'Allier et la Basse Dore. Pour ceux qui ont une carte Fédérale, l'accès à nos parcours est réduit du prix de la CPMA.

Aujourd'hui nous avons 3 gardes assermentés, 2021 verra 2 autres gardes compléter l'effectif.

## *Fonctionnement*

Au sein de l'AAPPMA, existe une commission environnement, composée de pêcheurs mais aussi d'amoureux de la nature. Son rôle : recenser les zones d'embâcles et les enlever si cela ne demande pas d'interventions lourdes, sinon cela fait partie d'opérations programmées. Elle saisit alors les services de la commune concernée voir la communauté de Communes pour signaler tous les problèmes rencontrés : embâcles, points de pollution, ...

## *Nous contacter*

Vous pouvez nous rencontrer au local pêche, parc pierre Montgroux, 1 route de Blanzat à Cébazat, les dimanches entre 10 h 00 et 12 h 00.

Téléphone du local : 09 67 46 82 52

Mail : [m-vallee-du-bedat@orange.fr](mailto:m-vallee-du-bedat@orange.fr)

Page facebook: Vallee Bedat

**Solignat 10<sup>ans</sup>**  
**TRAITEUR**

**ÉVÈNEMENTS PRIVÉS,  
 PROFESSIONNELS,  
 ASSOCIATIFS**

**Plats à emporter, repas, cocktails, buffets**

Solignat Traiteur - Chanat la Mouteyre  
 04 73 62 11 08 - [contact@solignat-traiteur.fr](mailto:contact@solignat-traiteur.fr)  
[www.solignat-traiteur.fr](http://www.solignat-traiteur.fr)



**WE OPEN THE WAY**

  
**Andésite**

**Lave – Granits  
 Bâtiment – Décoration**

Petit Chambois – 63230 Mazayes  
 Tél. 04 73 88 74 12 / Fax 04 73 88 76 55  
 E-mail : [andesite@andesite.eu](mailto:andesite@andesite.eu) / [www.andesite.eu](http://www.andesite.eu)



**GÉOMÈTRE-EXPERT**

**CONSEILLER VALORISER GARANTIR**

# ***A NOTER***



# A noter

## Bruits de voisinage

Selon l'arrêté préfectoral du 26/04/1991 sur la lutte contre le bruit du voisinage, il est important de rappeler les articles ci-dessous s'y reportant :

Article 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00
- les samedis de 9h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 6 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage

## Chiens dangereux

Les personnes propriétaires ou ayant la garde de chiens susceptibles de présenter un caractère de dangerosité par leur appartenance à une catégorie (1ère ou 2ème) ou par leur comportement ont à satisfaire à certaines obligations législatives et réglementaires.

Ainsi toute personne qui possède ou détient un chien catégorisé doit être en possession d'un permis de détention délivré par le maire après présentation notamment d'une attestation de son aptitude et d'une évaluation comportementale de son chien.

Par ailleurs, tout propriétaire ou détenteur d'un chien catégorisé ou non, a obligation de déclarer en mairie tout fait de morsure d'une personne par son chien. Une évaluation comportementale de l'animal sera exigée ainsi que le cas échéant, une attestation d'aptitude après formation du maître.

Enfin pour mettre fin à un état de dangerosité d'un chien, la loi du 20 juin 2008 reconnaît au Maire ou à défaut au Préfet, un pouvoir coercitif pouvant aller jusqu'à l'euthanasie après l'avis d'un vétérinaire.



## Brûlage de déchets verts

L'arrêté préfectoral n°12/01328 du 2 juillet 2012 stipule le type de feux et leurs autorisations :

Types de feux autorisés toute l'année sous réserves :

- feux pour méchouis ou barbecues, feux de camp, feux de Saint-Jean,
- travaux de désherbage à l'aide de désherbeurs thermiques,
- artifices de divertissement (fusées d'artifice, feux de Bengale, pétards).

Les types de feux autorisés sous réserves et avec une période d'interdiction du 1er juillet au 30 septembre (sans dérogation) :

- l'incinération ou le brûlage dans le cadre de la gestion forestière,
- déchets végétaux agricoles ou assimilés,
- l'écobuage. Ce type de feu est soumis à déclaration préalable en mairie au moyen du formulaire de déclaration préalable écobuage (format pdf - 683.2 ko - 09/07/2012) pendant la période du 1er octobre au 30 juin.

Les interdictions permanentes :

- les lanternes célestes (lanternes chinoises ou thaïlandaises),
- le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles,....
- le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux ménagers : les déchets végétaux ménagers incluent les déchets verts dits de jardin (herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, branchettes ou petits résidus de tailles, de débroussaillages ou d'élagages et autres résidus végétaux biodégradables sur place ou évacuables dans le cadre de la collecte des ordures ménagères).

Cette interdiction permettra également de limiter la pollution de l'air à une période où les pollens présents en nombre gênent déjà les personnes sensibles. Le brûlage de 50 kg de déchets verts pollue autant que rouler environ 13 000 km avec un véhicule essence ou diesel récent (Source ATMO AuRA– 2016).



Ordures Ménagères collectées le **LUNDI**



Emballages Recyclables collectés le **MARDI EN SEMAINE IMPAIRE**

janvier	février	mars	avril	mai	juin
1 V Férié	1 L	1 L	1 J	1 S Férié	1 M
2 S 53	2 M	2 M	2 V 13	2 D	2 M
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J 22
4 L	4 J 05	4 J 09	4 D	4 M	4 V
5 M	5 V	5 V	5 L Férié	5 M	5 S
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J 18	6 D
7 J 01	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L
8 V	8 L	8 L	8 J 14	8 S Férié	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J 23
11 L	11 J 06	11 J 10	11 D	11 M	11 V
12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J Férié 19	13 D
14 J 02	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L
15 V	15 L	15 L	15 J 15	15 S	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J 24
18 L	18 J 07	18 J 11	18 D	18 M	18 V
19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J 20	20 D
21 J 03	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L
22 V	22 L	22 L	22 J 16	22 S	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L Férié	24 J 25
25 L	25 J 08	25 J 12	25 D	25 M	25 V
26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J 21	27 D
28 J 04	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L
29 V	29 L	29 L	29 J 17	29 S	29 M
30 S	30 M	30 V	30 D	30 D	30 M 26
31 D	31 M	31 M	31 L	31 L	



Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je rentre le bac une fois vidé



Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert



Je jette mes emballages en vrac dans le bac jaune



Je sors mon bac quand il est plein



Mon bac ne déborde pas. Je ne dépose pas de sacs à côté du bac

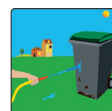


Ordures Ménagères collectées le **LUNDI**



Emballages Recyclables collectés le **MARDI EN SEMAINE IMPAIRE**

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 J	1 D	1 M	1 V	1 L Férié	1 M
2 V 26	2 L	2 J 35	2 S	2 M	2 J 48
3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 D	4 M	4 S	4 L	4 J 44	4 D
5 L	5 J 31	5 D	5 M	5 V	5 S
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 M	7 S	7 M	7 J 40	7 D	7 M
8 J 27	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 V	9 L	9 J 36	9 S	9 M	9 J 49
10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 D	11 M	11 S	11 L	11 J Férié 45	11 S
12 L	12 J 32	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 M Férié	14 S	14 M	14 J 41	14 D	14 M
15 J 28	15 D Férié	15 M	15 V	15 L	15 M
16 V	16 L	16 J 37	16 S	16 M	16 J 50
17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 D	18 M	18 S	18 L	18 J 46	18 S
19 L	19 J 33	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 M	21 S	21 M	21 J 42	21 D	21 M
22 J 29	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 V	23 L	23 J 38	23 S	23 M	23 J 51
24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 D	25 M	25 S	25 L	25 J 47	25 S Férié
26 L	26 J 34	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 M	28 S	28 M	28 J 43	28 D	28 M
29 J 30	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 V	30 L	30 J 39	30 S	30 M	30 J 52
31 S	31 M	31 M	31 D		31 V



Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Je contacte le SBA en cas de déménagement



Les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la même semaine



Je dépose mes déchets dangereux et mes encombrants en déchèterie (Accès gratuit) Les ordures ménagères ne sont pas acceptées



Je jette mes emballages verre dans la colonne à verre



Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé

# La collecte, dans les meilleures conditions



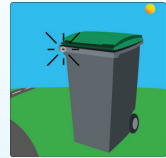
Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je le rentre une fois vidé\*



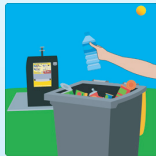
Je sors mon bac lorsqu'il est plein



Mon bac doit être identifié et équipé d'une puce électronique



Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Je trie les recyclables en vrac dans le bac jaune et dans le P.A.V. jaune



La réparation de mon bac est à la charge du SBA



J'apporte mes déchets volumineux et mes déchets dangereux en déchèterie



Un bac trop plein ou avec des sacs à côté est comptabilisé deux fois



Avec ma carte, j'ai accès à tous les P.A.V. de ma commune et en déchèterie, quand je veux



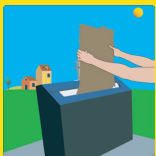
Je ne dépose pas de sacs à côté des P.A.V. : c'est un dépôt sauvage



J'effectue le tri et ne dépose pas de déchets non-conformes dans le P.A.V.



Je contacte le SBA en cas de déménagement / emménagement



Je jette mes papiers et mes cartons en déchèterie ou dans les P.A.V. en centre ville.  
**C'est gratuit !**



Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé

\* Si vous n'avez pas de solution pour rentrer votre bac dans votre propriété, le SBA peut vous fournir un bac verrouillable. Contactez-nous.



© MG

*Photo de la comète NEOWISE - par le Club Photo de Chanat*